

COMMUNIQUE DE PRESSE

Deuxième Rapport EITI Gabon

Le 5 Avril 2007, le Gabon a publié son deuxième rapport EITI (Initiative de transparence des Industries extractives) pour les données de 2005. On note une nette amélioration par rapport au premier rapport 2004. Ce rapport est plus compréhensible et il inclut, cette fois, le profit oil des compagnies et couvre également le secteur minier. Seulement la diffusion de ce rapport et le débat public qui pourrait s'ensuivre constituerait la réalisation de l'esprit de l'initiative. Le Gabon a déjà manqué de mettre en place une stratégie de communication du rapport 2004 et les organisations de la société civile gabonaise ont bon espoir qu'il y aura une stratégie de communication sur le rapport 2005.

A la lecture de ce rapport, l'on note de sérieuses disproportions dans les sommes d'argent mentionnées, sans aucun éclaircissement.

En effet :

- Le rapport ne commence pas par expliquer les raisons des écarts contenus dans le rapprochement, un écart important s'élevant à 65 millions de dollars. Le gouvernement doit fournir des explications au public pour dissiper toute mauvaise interprétation.

Jusqu'à ce que le gouvernement ne publie combien de revenus il a gagné dans le budget annuel 2005, la seule donnée utilisable est celle contenue dans le rapport du FMI (Article 4) 2006 (disponible <http://www.imf.org/external/country/GAB/index.htm>). Le tableau 3, page 29, montre que les recettes pétrolières inscrites au budget pour le compte de 2005 s'élèvent à 835 milliards de CFA. Ceci est le chiffre que le gouvernement a fourni au FMI. A un taux d'échange moyen de 1 dollar pour 527 CFA, cela équivaut à \$1,585 millions. Voilà un nouvel écart entre ce que le gouvernement a déclaré lors de l'EITI et ce qu'il a déclaré au FMI s'élevant à \$121 millions. Si on fait la somme des 2 écarts (65 millions de plus déclarés par les compagnies lors de l'EITI), et 121 de moins déclarés par le gouvernement au FMI par rapport à ce qu'il a déclaré dans le rapport EITI, on obtient un écart total de \$186 millions.

Une partie du 2ème écart peut être expliqué par les livraisons gratuites de Profit Oil que le gouvernement fait à la SOGARA. Selon le Tableau 3 du rapport du FMI, ces transferts gratuits s'élèvent à 71.9 milliards de FCFA, ou \$136 millions. Or, même cela n'explique pas entièrement l'écart total des deux rapports. Ces montants sont importants et méritent des justifications de la part du gouvernement.

Le rapport EITI n'offre pas d'explications sur ces écarts. Les rapports futurs doivent réconcilier aussi les déclarations faites par l'Etat dans le budget au cours de l'exercice EITI. Le rapport ne contient pas des données sur les quantités de profit oil en barils et en devises comme requiert le livre source EITI.

Pourquoi n'existe-t-il pas de distinction dans le rapport entre le profit oil gagné par l'Etat en tant qu'Etat Puissance Publique et le profit oil gagné en tant qu'Etat Associé?

Pourquoi Total Gabon, Total Participations et Shell Gabon n'ont pas soumis des déclarations certifiées comme demandé par le gouvernement ?

Qu'est-ce que le gouvernement a entrepris pour les pousser à fournir des déclarations certifiées?

Vaalco, Amerada Hess et Sinopec n'ont pas répondu à l'Expert indépendant. Le gouvernement a-t-il prévu des mécanismes pour les amener à coopérer ?

Amerada Hess mentionne l'EITI parmi ses politiques (voir <http://www.hess.com/ehs/policies.htm>) mais ne coopère pas dans la mise en œuvre. La société civile gabonaise constate avec amertume ce paradoxe et invite cette compagnie à plus d'engagement dans la mise œuvre de l'EITI au Gabon?

Vaalco a bénéficié en 2005 du soutien de la société financière internationale (voir <http://www.bicusa.org/Legacy/Africa%20EI%20projects%20May%202006.xls>) mais ne participe pas à ses activités de promotion de bonne gouvernance dans le même secteur pour lequel la compagnie a bénéficié d'un prêt de 35 millions. Nous interpellons la Banque Mondiale pour exercer des pressions sur des compagnies qui refusent d'appliquer les règles de la bonne gouvernance et qui bénéficie des appuis de ses services.

Selon le deuxième rapport EITI du Gabon, Petrolin <http://www.petrolin.com/> est responsable de la commercialisation de tout le profit oil de l'état gabonais.

De quelle manière cette compagnie a obtenue la responsabilité de vente exclusive du pétrole gabonais (profit oil de l'Etat). Une chose inquiétante est que le rapport 2005 n'indique pas la valeur du profit oil de l'état vendu par Petrolin (cela aurait du être indiqué). Si on connaissait la valeur de vente par baril, (en connaissant les quantités de profit oil vendues) on aurait pu calculer si le prix de vente était conforme aux prix standards de l'époque. Ce qu'il faut redouter c'est que Petrolin vende le pétrole gabonais à des prix sous-évalués à des compagnies écrans dont les propriétaires sont probablement associés aux responsables politiques. Ces compagnies écran revendrait ensuite le pétrole à des prix plus élevés sur le marché international. Le différentiel entre le prix de vente de Petrolin aux compagnies écrans et les prix de vente pratiqués par ces compagnies sur le marché international irait alimenter les comptes dans les paradis fiscaux.

Face à ce qui précède, les organisations de la société civile gabonaise encouragent les efforts déjà entrepris par le Groupe d'Intérêt EITI dans sa volonté croissante d'améliorer les rapports.

Demande au gouvernement d'inclure dans les contrats futurs les clauses obligeant les nouvelles compagnies à répondre aux requêtes du Groupe d'Intérêt EITI.

Encourage les compagnies à publier les données certifiées.

Fait à Libreville, le 5 juin 2007

Les organisations de la société civile

Brainforest
Croissance Saine Environnement
FENSED
BD BOOM
MULEBE
MINAPYGA
SOS CONSOMMATEUR
Aventure Sans Frontière
Agir Plus Gabon
CADDE